

Article 31 du Règlement

élevés, les bénéficiaires des banques le sont aussi. L'an dernier seulement, les banques ont réalisé des bénéfices de plus de 4 milliards de dollars. Quelle que soit la conjoncture économique, les banques sont toujours gagnantes.

Le ministre des Finances cherche de nouvelles sources de revenus pour éponger le déficit. Pourquoi ne fait-il pas la première chose qui vient à l'esprit et ne demande-t-il pas aux banques de payer leur part du déficit? Pourquoi continue-t-il d'accabler les contribuables et les propriétaires de petites entreprises avec des impôts élevés et des services réduits? Pourquoi les banques bénéficient-elles d'un traitement de faveur? Pourquoi le ministre demande-t-il aux Canadiens de continuer de se serrer la ceinture et d'accepter des compressions au titre des programmes sociaux alors que les banques ne paient pas d'impôt sur leurs bénéfices? Est-ce parce qu'elles ont versé plus de 700 000 \$ à la caisse du Parti libéral durant la campagne électorale de l'an dernier?

Le gouvernement doit enquêter sur les bénéfices des banques pour garantir que les consommateurs et les petites entreprises ne se fassent pas escroquer et que les banques paient leur juste part d'impôt.

* * *

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, je rentre tout juste d'une cérémonie qui a eu lieu au Conseil national de recherches du Canada, à la mémoire des jeunes femmes assassinées à l'École polytechnique de Montréal, il y a cinq ans.

Cette cérémonie était particulièrement émouvante parce que ces jeunes femmes étaient le symbole par excellence de la présence des femmes dans le domaine des sciences et de la technologie. Elles étudiaient à l'un des établissements d'enseignement des sciences et de la technologie les plus prestigieux du Canada, l'École polytechnique de Montréal.

Certaines faisaient des stages au Conseil national de recherches du Canada, qui a honoré leur mémoire à l'heure du dîner.

Souvenons-nous de ces jeunes femmes de Montréal et employons-nous à supprimer tous les obstacles que les jeunes femmes devront surmonter dans l'avenir, notamment dans le domaine des sciences, de la technologie et du génie.

* * *

[Français]

LA TRAGÉDIE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

Mme Anna Terrana (Vancouver-Est, Lib.): Monsieur le Président, le jour du 6 décembre 1989 avait commencé comme tout autre jour, mais avant la fin de la journée, 14 étudiantes de l'École polytechnique de Montréal avaient été tuées par un homme qui ne pouvait pas accepter que les femmes envahissent ce qu'il considérait être un territoire tout à fait masculin.

[Traduction]

Quatorze jeunes femmes ont payé de leur vie, laissant 14 familles, de nombreux amis et tous les Canadiens dans un désarroi complet. La violence faite aux femmes est le geste le plus ignoble auquel la société doit faire face, parce que c'est un geste de faiblesse.

À Vancouver, un monument aux femmes sera inauguré dans ma circonscription, celle de Vancouver-Est, à l'été de 1995. Cette oeuvre de Beth Albert comprend 14 bancs de granit rose du Québec et s'intitule «Marker of Change». Sur chaque banc sera gravé le nom d'une des jeunes femmes assassinées à l'École polytechnique.

[Français]

Ce monument sera une déclaration officielle que la vie des femmes est précieuse et qu'on ne peut pas pardonner la violence.

Aujourd'hui, je voudrais assurer les quatorze familles et les nombreux amis des femmes tuées le 6 décembre 1989 qu'on déplore leur perte et que nous, comme eux, n'oublierons pas.

* * *

● (1410)

[Traduction]

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

M. John Murphy (Annapolis Valley—Hants, Lib.): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui la Journée nationale de commémoration et d'action pour mettre fin à la violence faite aux femmes.

Il y a cinq ans, jour pour jour, 14 jeunes femmes ont tragiquement perdu la vie à l'École Polytechnique de Montréal. Tout aussi inquiétant est le fait que 51 p. 100 des Canadiennes ont été l'objet d'au moins un acte violent commis par un homme au cours de leur vie d'adulte.

Il importe que tous les Canadiens réfléchissent à ce que nous pouvons faire pour éliminer la violence faite aux femmes dans notre société. Nous pourrions notamment souscrire au principe de la tolérance zéro en appuyant des services aux victimes, en collaborant avec des maisons de transition, des refuges et des centres d'aide aux victimes ou encore en sensibilisant davantage la population au fait que cette violence est inadmissible.

La violence faite aux femmes est un fait de société qui doit être changé. Que tous les députés à la Chambre collaborent à la réalisation de ce changement!

* * *

[Français]

LE RÉFÉRENDUM SUR LA SOUVERAINETÉ

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, ce matin, le premier ministre du Québec, M. Jacques Parizeau, rendait public un avant-projet de loi de même que le processus de consultation qui mèneront à la tenue du référendum sur la souveraineté.

Ce processus se distingue par sa clarté et son ouverture. En effet, 15 commissions régionales seront mises sur pied et procéderont de vastes consultations sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec.

Pour s'assurer que le débat soit aussi large que possible, des élus de toutes tendances, de même que des non-élus, seront appelés à siéger sur ces commissions.

Cette formule permettra également de soustraire le débat référendaire des seules ornières des partis politiques pour plutôt en faire un véritable débat de société.